



ÉCOLE PRIMAIRE
PUBLIQUE
DE LIMBRE
RNE : 0860380W

Le dimanche 16 octobre 2016

Dossier suivi par
Adeline CORNEILLE
Directrice

Téléphone
05 49 51 73 66

Courriel
ce.0860380W@ac-poitiers.fr

Blog
<http://blogs86.ac-poitiers.fr/migne-limbre/>

Adresse postale
6 bis rue des Chilloux
86440 MIGNÉ-AUXANCES

Horaires
9h00-12h00
(du lundi au vendredi)
13h45-1600
(sauf le mercredi)

Objet :
**Compte-Rendu de Réunion du
Conseil d'école**

Premier trimestre 2016-2017.

À :

Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale,
Madame le Maire de la commune de Migné-Auxances,
Monsieur le délégué départemental de l'Éducation Nationale,
Mesdames et messieurs les représentants des parents d'élèves.

Présidente de séance : Adeline CORNEILLE

Secrétaire : Adeline CORNEILLE

Présents :

ARLOT Séverine (Enseignante)
CORNEILLE Adeline (Enseignante, Directrice)
LIEVRE Isabelle (Enseignante)

ROYER Angélique (chargée des Affaires scolaires à la mairie)
BIANCOTTO Gabriel (DDEN)
GODARD Pierre (Représentant des parents d'élèves)
PERROIS Brunehilde (Représentante des parents d'élèves)
QUINTON Bruno (Représentant des parents d'élèves)
MASSON Marylou (Représentante des parents d'élèves)
MARTIN Stéphanie (Représentante des parents d'élèves)
MONNEREAU David (Représentant des parents d'élèves)

Absents excusés:

TURI Laure (IEN) JARDIN Florence (maire)

ORDRE DU JOUR

1. **Fonctionnement du conseil d'école**
 - Résultats des élections
 - Rôle et compétence du Conseil.
2. **Règlement intérieur et charte de la laïcité**
 - Rappel et approbation.
3. **Actions pédagogiques**
 - Présentation de la structure
 - Projets pour 2016-2017
4. **Utilisation des moyens de l'école**
5. **Hygiène et sécurité**
6. **Activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles**
7. **Place des parents à l'école**
 - Calendrier.
 - Communications.
8. **Questions diverses**

Ouverture de séance à 18h35.

Agnes Omer fait une rapide intervention concernant le PEDT. Les activités ont commencé, sur le temps de pause méridienne et après la classe. Les enfants en sont pour l'instant très contents et le système d'inscription semble bien fonctionner. La planification par période est visible sur le site de la mairie.

1. Fonctionnement du conseil d'école

o Résultats des élections

Les différents parents élus sont présentés. M. Godard (tit.) et Mme Masson (suppl.) représentent la classe 1, Mme Perrois (tit.) et M. MonnerEAU (suppl.) la classe 2. M. Quinton (tit.) et Mme Martin (suppl.) représentent la classe 3. Lors de ces élections, 43,58% des inscrits ont voté.

o Rôle et compétence du Conseil.

Les parents précédemment élus expliquent aux parents nouvellement élus qu'ils sont la voix de l'école. Ils transmettent les messages des parents d'élèves, questions diverses. La page facebook de l'ape est utilisée comme relai, mais les principaux échanges ont lieu à la grille de l'école. Les questions transmises en conseil d'école ne sont jamais d'ordre pédagogique, il s'agit uniquement de questions globales sur le fonctionnement de l'école.

2. Règlement intérieur et charte de la laïcité

o Rappel et approbation.

Un point du règlement intérieur pose encore souci. Les tenues des enfants ne sont pas toujours adaptées. Les enseignantes proposent de s'appuyer sur le règlement intérieur du collège de secteur.

Le paragraphe proposé est le suivant : « *Une tenue correcte, décente, non provocante et correspondant au statut de l'élève est exigée dans l'enceinte de l'école et lors des sorties pédagogiques : les sous-vêtements ne doivent pas être visibles ; dos, bustes, nombrils, doivent rester couverts ; les couvre-chefs sont interdits dans les locaux, tout vêtements déchirés, mini shorts et tenue de plage sont interdits. Le maquillage l'est également.* »

Le changement proposé est voté : le règlement est adopté à l'unanimité.

Le port du legging sous les jupes sera un conseil fait aux familles dans un soucis d'hygiène (bac à sable notamment) et pour une tenue adaptée aux pratiques des jeux de cours et aux jeux de motricité en maternelle.

3. Actions pédagogiques

o Présentation de la structure

L'école de Limbre compte cette année 59 élèves inscrits.

Classe 1 : 22 élèves (7 PS, 8 MS, 7 GS)

Classe 2 : 18 élèves (7 CP, 5 CE1, 6 CE2)

Classe 3 : 18 élèves (6 CE2, 3 CM1, 9 CM2)

Mme Arlot est en charge de la classe 1, Mme Lièvre de la classe 2, Mme Corneille de la classe 3.

Mme Chassat fait le complément de service de Mme Lièvre le jeudi, ainsi que les décharges de direction de Mme Corneille certains mercredis de l'année.

o Projets pour 2016-2017

Voici les projets communs aux trois classes cette année :

- Une sortie au musée Sainte-Croix aura lieu au printemps. Les classes profiteront de ce déplacement sur Poitiers pour emmener les élèves à l'exposition Maths et puzzle à l'espace Mendès France.

- avec le reste de l'enveloppe de l'année dernière, l'école va faire venir une compagnie pour le spectacle de Noël. Le père Noël viendra à l'approche des vacances.

- le spectacle de fin d'année (juin) sera un spectacle commun, en lien avec les interventions musicales de Marie Hesse les mercredis. Des interventions en danse sont envisagées, selon le budget.

4. Utilisation des moyens de l'école

o Coopérative scolaire

Cette année l'équipe enseignante a fait le choix de passer sous le régime de l'OCCE. Avant en loi 1901,

l'argent de la coopérative scolaire est maintenant géré par les enseignantes, avec l'aide de l'OCCE. Cette organisation offre également de nombreux avantages : livres moins chers, projets de classe, interventions en classe sur des thèmes choisis, participation financière pour certains projets.

Le montant de la coopérative scolaire a été fixé cette année à 15 euros. La part OCCE est de 2,40 euros par enfant.

L'argent de la coopérative est utilisé pour l'achat de matériel de classe, pour financer des projets ou des interventions.

○ **Budget mairie**

La mairie participe, elle, à hauteur de 50 euros par élève. Cet argent sert à l'achat de fournitures de classe, de manuels, de méthodes pédagogiques ou bien de livres.

En ce qui concerne les projets de classe et sorties, Madame Royer nous informe que la mairie verse 28,40 € par élève élémentaire, et 8,14 € par élève de maternelle. Cette enveloppe est cumulable sur deux ans. La municipalité précise qu'elle ne subventionne chaque élève qu'une seule fois dans sa scolarité.

L'équipe enseignante s'interroge sur le fonctionnement de ce dispositif à Limbre puisqu'avec la répartition en triple niveau, il est impossible de respecter ce subventionnement unique. Madame Lièvre rappelle qu'il avait été convenu avec Madame le maire que cette règle ne pouvait s'appliquer à notre école (réunion de fin d'année 2016).

La question est également posée concernant l'écart de subvention entre les élèves d'élémentaire et les élèves de maternelle. Madame Royer répond que, de l'avis de la municipalité, les enfants de petite section ne peuvent partir plus d'une nuit. L'inspection académique ne définit, elle, pas de nombre de nuitées maximal. De plus, Mme Arlot n'a pas uniquement des petites sections, mais également des moyennes et grandes sections.

○ **Travaux**

Toutefois, il est demandé une nouvelle fois que le réglage de l'alarme soit effectué (elle sonne toutes les heures). Lors de l'orage de septembre, les téléphones de l'école ont grillé. Les enseignantes demandent à en avoir de nouveau deux.

Le filet du but de foot est encore décroché et les cordes du tourniquet commencent à faiblir.

Il est demandé à ce que la grande structure de cour soit modifiée. En effet, des accidents et chutes se produisent très régulièrement malgré la surveillance accrue des enseignantes.

L'équipe rencontre un réel problème de connexion internet. Le débit étant très faible, il n'y a plus internet entre 11h et 14h30, pendant les maintenances et mises à jour faites par le rectorat. La directrice n'étant pas déchargée, c'est pendant la pause méridienne qu'elle peut s'occuper de l'administratif. Il arrive que la connexion soit coupée pendant des journées entières. Cette coupure est donc un handicap pour le fonctionnement de l'école et la mise en place de l'apprentissage des nouvelles technologies.

L'Inspection a été informée de cette situation. Un technicien a été mandaté pour voir si l'école peut bénéficier d'une connexion par satellite. Si c'est le cas, une subvention sera accordée à la mairie pour qu'elle installe une antenne à l'école.

5. Hygiène et sécurité

Les prochains travaux conséquents consisteront à la mise en accessibilité de l'école (extension des toilettes extérieures, changements de portes, prolongation des mains courantes des escaliers).

Au niveau de la sécurité, les consignes vigipirate ont été renforcées au sein des écoles. Cette année, trois exercices incendie auront lieu. Le premier a été fait le 8 septembre, tout s'est bien passé.

Trois exercices de PPMS doivent être effectués. Le premier a eu lieu le 12 octobre, il s'agissait de l'exercice anti-attentat.

L'équipe enseignante s'interroge quant à la sécurité par rapport au portail de l'école. Les consignes sont claires, le portail doit être fermé à clé en permanence. Toutefois, du fait des passages des différents livreurs, il se trouve qu'il reste ouvert régulièrement. Depuis peu, la municipalité demande aux livreurs et réparateurs de venir accompagnés d'employés municipaux disposant des clés. Toutefois lorsque quelqu'un sonne ou qu'un enfant part ou revient à l'école en cours de journée, les enseignantes sont contraintes de laisser les élèves de leurs classes seuls, afin de traverser la cour pour aller ouvrir. Dans les textes, tout enseignant a interdiction formelle de laisser ses élèves seuls et sans surveillance, c'est donc un réel problème. Elles demandent à la mairie s'il est possible d'installer une gâche électrique afin d'assurer la pleine sécurité des élèves.

Madame Royer répond que pour la municipalité le coût d'un tel dispositif semble trop élevé. Des devis ont

été demandés. Monsieur Bianciotto répond qu'il ne s'agit pas d'équiper toutes les écoles de Migné, mais que la configuration de Limbre nécessite toutefois un aménagement.

6. Activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles

La classe 1 a participé à la semaine du goût, sur le thème du petit déjeuner. Mme Arlot remercie les parents de la classe pour leur participation et leur investissement. La classe va participer à un cycle gymnastique de novembre à février, puis à un cycle piscine (pour les GS) de mars à mai. Mme Arlot rappelle que la présence d'un parent agréé à chaque séance est obligatoire sans quoi les 5 séances seront annulées. L'école de la République et la classe 1 sont en discussion concernant un spectacle donné par la compagnie les 3 Chardons pour les maternelles. Une sortie à la bibliothèque dans le cadre du projet sur les contes, une autre à la chèvrerie de Migné sont évoquées toutefois la question du transport se pose.

La classe 2 bénéficie également d'un cycle piscine de novembre à janvier, puis d'un cycle cirque de février à avril. Le projet film d'animation se poursuivra cette année. Les élèves de ce2 de la classe 3 seront intégrés à ce projet sur les temps d'APC.

La **classe 3** termine un cycle athlétisme, proposé par la municipalité de Migné-Auxances. Ce cycle va finir par une grande journée sportive avec toutes les classes de Migné qui ont participé à l'activité. La classe 3 participe également à un cycle escrime. Il s'agit d'une activité de Grand Poitiers, qui s'étale de septembre à décembre. Les élèves s'investissent beaucoup et apprécient vraiment cette activité.

Par la suite, Agnès Omer leur proposera des activités d'orientation autour de l'école.

En février et mai, deux demi-journées seront consacrées à la prévention routière, avec utilisation de la piste.

7. Place des parents à l'école

o Calendrier.

Le carnaval aura lieu le 17 février 2017.

La fête de l'école aura lieu le **30 juin 2017**. Elle aura lieu, en fonction du projet ainsi que de la météo, dans la cour de l'école ou à la salle Jean Ferrat.

o Communications.

Il est rappelé que les parents doivent privilégier les cahiers de liaison des enfants pour communiquer avec l'école. Cela évite des oublis de transmissions d'informations. Concernant les absences des élèves ou bien les inscriptions tardives à la garderie du soir, la directrice rappelle qu'il est préférable de les signaler par mails. Etant en classe, les appels non urgents peuvent perturber le déroulement de la classe.

8. Questions diverses :

Plusieurs accidents ont eu lieu dans la cour depuis la rentrée. Le sol n'étant pas en très bon état au pied des anciennes structures, c'est source d'accidents. Les parents d'élèves s'inquiètent quant à la sécurité de leurs enfants puisque les chutes se multiplient.

Au niveau de la grande structure : depuis le début de l'année, plusieurs chutes et accidents se sont également produits.

Il apparaît également que la toupie ne correspond pas à la structure qui avait été choisie. L'équipe enseignante avait demandé une « toile d'araignée » fixe or la structure tourne et oscille. A la pose, il avait été assuré que la rotation pouvait être bloquée, ce qui n'est pas le cas. Selon les parents d'élèves, le cahier des charges n'a pas été respecté.

Malgré la surveillance soutenue autour de ces structures, les accidents ne peuvent être évités.

Les enseignantes proposent d'interdire la partie dangereuse de la grande structure en attendant d'avoir des réponses quant à une modification possible.

Levée de séance à 20h25

